



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2017-2018

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 4 septembre 2012 habilitant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 22 septembre 2014 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 BS** est ainsi constitué pour le 1^{er} semestre 2017-2018

Président(e) : Leborgne-Castel Nathalie : Responsable parcours B2IPME
Membres :

Degrace Pascal : Responsable parcours BCPA

Poinssot Benoit : Responsable parcours BBM

Aires Virginie

Andréoletti Pierre

Batt Dominic

Bellenger Jérôme

Besson-Bard Angélique

Cherkaoui Malki Mustapha

Connat Jean-Louis

Delmas Dominique

Demarquoy Jean

Demizieux Laurent

Hichami Aziz

Khan Naim

Leloup Corinne

Micard Daniel

Mandard Stéphane

Redecker Dirk

Rialland Mickaël

Rosnoblet Claire

Seigneuric Renaud

Thomas Charles

Trompier Doriane

Véjux Anne

Wendehenne David

Wipf Daniel

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 07/11/2017
Le Directeur de l'UFR,

Michel NARCE